

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

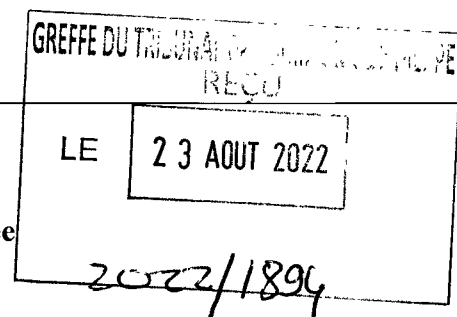
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00244 Numéro SIREN : 831 560 313 Nom ou dénomination : A.F.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 1894

A.F.S
Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 22 500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 313



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

APPROUVANT LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

14

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 22 500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX
R.C.S.DIEPPE 831 560 313

S O M M A I R E

- BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXE
- RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2022
- FEUILLE DE PRESENCE
- TEXTE DES RESOLUTIONS, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 380	1 380		
Fonds commercial	40 000		40 000	40 000
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	11 947	6 641	5 306	5 040
Autres immobilisations corporelles	19 955	7 237	12 718	8 742
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres titres immobilisés	99		99	99
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	73 380	15 257	58 123	53 881
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	14 085		14 085	4 437
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	43 059		43 059	53 551
Fournisseurs débiteurs	394		394	2 672
Personnel	4 228		4 228	1 035
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 144		6 144	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 951		2 951	1 255
Autres créances	355		355	355
<i>Divers</i>				
Disponibilités	73 480		73 480	100 050
Charges constatées d'avance	450		450	450
TOTAL ACTIF CIRCULANT	145 147		145 147	163 805
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	218 527	15 257	203 270	217 686

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	22 500	22 500
Réserve légale	2 250	2 250
Autres réserves	55 405	14 324
Résultat de l'exercice	11 184	41 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES	91 339	80 155
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	23 569	31 505
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	23 569	31 505
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 023	19 925
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 537	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 464	39 365
Personnel	3 023	2 732
Organismes sociaux	19 994	19 279
Etat, Impôts sur les bénéfices		8 264
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 096	15 045
Autres dettes fiscales et sociales	41	28
Dettes fiscales et sociales	26 154	45 348
Autres dettes	2 183	1 388
TOTAL DETTES	111 931	137 531
TOTAL PASSIF	203 270	217 686

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	575 142	100,00	522 024	100,00	53 118	10,18
Subventions d'exploitation			2 188	0,42	-2 188	-100,00
Autres produits	404	0,07	819	0,16	-415	-50,65
Total	575 546	100,07	525 031	100,58	50 516	9,62
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.	227 882	39,62	149 879	28,71	78 003	52,04
Variation de stock (m.p.)	-9 648	-1,68	-1 423	-0,27	-8 225	577,81
Autres achats & charges externes	112 028	19,48	87 196	16,70	24 832	28,48
Total	330 261	57,42	235 651	45,14	94 609	40,15
MARGE SUR M/SES & MAT	245 285	42,65	289 379	55,43	-44 094	-15,24
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 935	0,34	10		1 924	NS
Salaires et Traitements	209 258	36,38	216 370	41,45	-7 112	-3,29
Charges sociales	18 850	3,28	16 781	3,21	2 069	12,33
Amortissements et provisions	5 353	0,93	4 655	0,89	698	15,00
Autres charges	36	0,01	4		32	840,31
Total	235 431	40,93	237 820	45,56	-2 389	-1,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 854	1,71	51 559	9,88	-41 705	-80,89
Produits financiers	15				15	NS
Charges financières	252	0,04	325	0,06	-73	-22,36
Résultat financier	-237	-0,04	-324	-0,06	88	-27,02
RESULTAT COURANT	9 617	1,67	51 235	9,81	-41 617	-81,23
Produits exceptionnels	11 963	2,08			11 963	
Charges exceptionnelles	8 412	1,46	1 890	0,36	6 523	345,15
Résultat exceptionnel	3 551	0,62	-1 890	-0,36	5 441	-287,89
Impôts sur les bénéfices	1 984	0,34	8 264	1,58	-6 280	-75,99
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 184	1,94	41 081	7,87	-29 897	-72,78

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A F S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 203 270 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 11 184 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	40 000			40 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 380			1 380
Immobilisations incorporelles	41 380			41 380
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 500	2 447		11 947
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 015	4 363		7 378
– Matériel de transport	8 500	7 558	12 558	3 500
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 493	3 584		9 077
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	26 508	17 952	12 558	31 901
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	99			99
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	99			99
ACTIF IMMOBILISE	67 987	17 952	12 558	73 380

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		17 952		17 952
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		17 952		17 952
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		12 558		12 558
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		12 558		12 558

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	40 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	40 000

Le teste de dépréciation du fonds commercial a été réalisé au 31/12, celui ci ne présente aucune perte de valeur à cette date.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 380			1 380
Immobilisations incorporelles	1 380			1 380
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 460	2 181		6 641
– Installations générales, agencements aménagements divers	672	521		1 193
– Matériel de transport	3 251	1 660	4 201	710
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 342	992		5 334
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 725	5 353	4 201	13 877
ACTIF IMMOBILISE	14 105	5 353	4 201	15 257

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 57 581 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 059	43 059	
Autres	14 072	14 072	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	450	450	
Total	57 581	57 581	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	10 954
Etat – produits à recevoir	355
Total	11 309

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

37

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 22 500,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 90 394 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	23 569	8 018	15 551	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 464	37 464		
Dettes fiscales et sociales	26 154	26 154		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 206	3 206		
Produits constatés d'avance				
Total	90 394	74 842	15 551	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 932			
(**) Dont envers les associés	1 023			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 023 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 678
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	12
Dettes provis. pr congés à payer	3 023
Clients – RRR à accorder	532
Total	5 245

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA PUBLICITE	450		
Total	450		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

3

Notes sur le compte de résultat

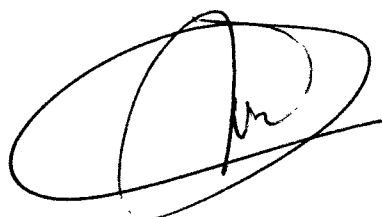
Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	575 142		575 142
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	575 142		575 142

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

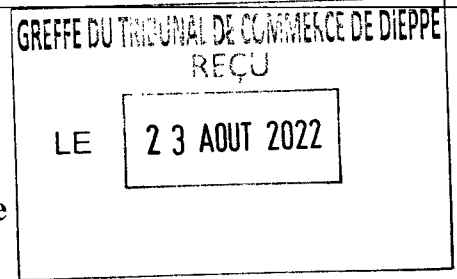
Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social		7 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
Nombre d'actions ordinaires		750,00	750,00	750,00	750,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		570 556,30	496 557,67	522 023,60	575 142,00
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions		26 565,72	19 957,07	53 999,64	18 521,29
Impôts sur les bénéfices		2 455,00	2 403,00	8 264,00	1 984,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		18 149,19	13 424,86	41 080,72	11 183,93
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions		32,15	23,41	60,98	22,05
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions		24,20	17,90	54,77	14,91
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés		2	2	2	2
Montant de la masse salariale		147 272,44	171 797,96	216 369,95	209 257,69
Montant des sommes versées en avantages sociaux		48 988,84	28 598,16	16 781,34	18 849,97



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A.F.S
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : 16 avenue de la reine
76440 FORGES LES EAUX
831 560 313 RCS DIEPPE



TEXTE DES PROJETS

DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ces comptes se soldant par un bénéfice de 11 183,93 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 183,93 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 11 183,93 euros.**

Affectation

- **Dotation aux autres réserves, soit 11 183,93 euros**

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice clos :

- Objet :

Convention de La mise à disposition des sommes en comptes courant conclue entre la Société et :

- Monsieur THOMAS BISSON, Associé

La convention a pour objet La mise à disposition des sommes en comptes courant

Ses modalités essentielles sont les suivantes :

Les sommes laissées en compte courant à la disposition de la société par Monsieur BISSON Thomas s'élèvent à 1023.12 euros pour au 31/12/2021.

- Objet :

Convention de location immobilière conclue entre la Société et :

- Monsieur THOMAS BISSON, Associé

La convention a pour objet location immobilière

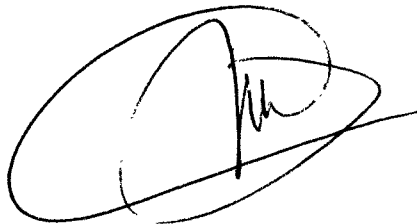
Ses modalités essentielles sont les suivantes : Le loyer pour nos locaux versés à Monsieur Thomas Bisson s'élève à 3600.00 euros pour l'exercice.

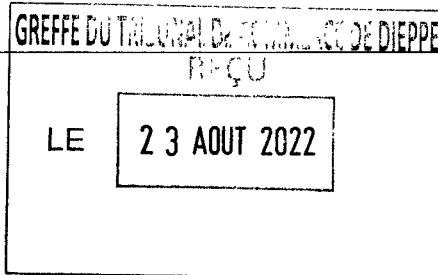
.

QUATRIÈME DECISION - REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique reconnaît qu'au titre de ses fonctions de gérant, il a reçu la somme de 92 497.00 euros.

De plus, les charges sociales prises en charges en complément de rémunération se sont élevées à 43 035.57 euros.





A.F.S
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : 16 avenue de la reine
76440 FORGES LES EAUX
831 560 313 RCS DIEPPE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022, à 17H00, au siège social, 16 avenue de la reine 76440 FORGES LES EAUX.

Monsieur THOMAS BISSON.

Demeurant 16 AVENUE DE LA REINE 76440 FORGES LES EAUX.

Propriétaire de la totalité des 750 parts de 30 euros chacune composant le capital social de la Société A.F.S,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur THOMAS BISSON associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la gérance ;

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

A handwritten signature in the bottom right corner of the page.

L'associé unique ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ces comptes se soldant par un bénéfice de 11 183,93 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 183,93 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 11 183,93 euros.**

Affectation

- **Dotation aux autres réserves, soit 11 183,93 euros**

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice clos :

- **Objet :**
 - Convention de La mise à disposition des sommes en comptes courant conclue entre la Société et :
 - **Monsieur THOMAS BISSON, Associé**
 - La convention a pour objet La mise à disposition des sommes en comptes courant et ses modalités essentielles sont les suivantes :
 - Les sommes laissées en compte courant à la disposition de la société par Monsieur BISSON Thomas s'élèvent à 1023.12 euros pour au 31/12/2021.
- **Objet :**
 - Convention de location immobilière conclue entre la Société et :

- Monsieur THOMAS BISSON, Associé

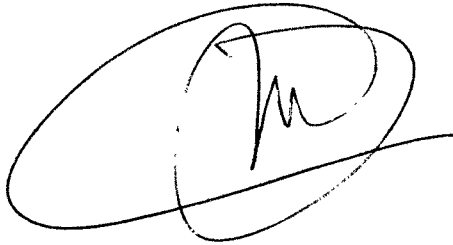
La convention a pour objet location immobilière et ses modalités essentielles sont les suivantes : Le loyer pour nos locaux versés à Monsieur Thomas Bisson s'élève à 3600.00 euros pour l'exercice.

QUATRIÈME DECISION - REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique reconnaît qu'au titre de ses fonctions de gérant, il a reçu la somme de 92 497.00 euros.

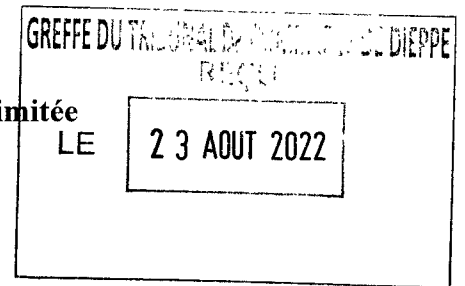
De plus, les charges sociales facultatives et obligatoires prises en charges en complément de rémunération se sont élevées à 43 035.57 euros.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'T' followed by a stylized 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 313

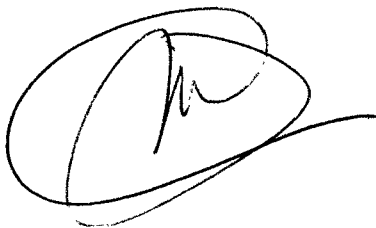


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

FEUILLE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	PARTS	REPRESENTATION	EMARGEMENT
Mr BISSON Thomas, associé gérant	750		
TOTAUX	750		

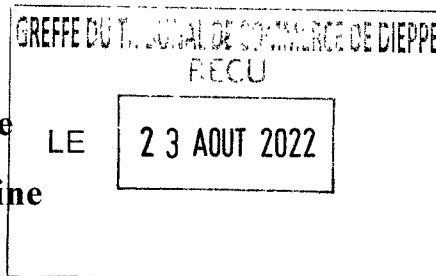
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

A.F.S
Société à responsabilité limitée
au capital de 22 500 euros
Siège social : 16 avenue de la reine
76440 FORGES LES EAUX
831 560 313 RCS DIEPPE



RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2021

Monsieur THOMAS BISSON, Gérant et associé unique de la Société A.F.S a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice écoulé, le total de nos produits d'exploitation s'élève à 575 546.20 euros, et celui de nos charges d'exploitation à 565 692.28 euros.

Celles-ci sont réparties de la manière suivante par rapport à notre chiffre d'affaires net :

- Chiffre d'affaires :	100.00 %
- Achats de matières premières et autres approv. :	37 ,94 %
- Autres achats et charges externes :	19.48 %
- Impôts et taxes	0.34 %
- Salaires et traitements :	36.38 %
- Charges sociales :	3.28 %
- Amortissements et provisions :	0.93 %
- Autres charges :	0.01 %

Il en résulte un résultat d'exploitation de 9853.92 euros pour l'exercice concerné.

Compte tenu de notre résultat financier de -236.81 euros et après diverses régularisations aux comptes de produits et de charges exceptionnels, nous réalisons un résultat avant impôts de 13 167.93 euros.

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés un résultat net de 11 183.93 euros.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :

Notre activité a connu une bonne progression sur l'exercice, malgré un contexte général toujours tendu. Une baisse de notre marge explique la baisse de notre résultat, qui reste positif et satisfaisant. Nous sommes confiants à court terme, à la vue de nos perspectives d'activité.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 183,93 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 11 183,93 euros.**

Affectation

- **Dotation aux autres réserves, soit 11 183,93 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice clos :

- **Objet :**
Convention de La mise à disposition des sommes en comptes courant conclue entre la Société et :
 - Monsieur THOMAS BISSON, Associé
La convention a pour objet La mise à disposition des sommes en comptes courant
Ses modalités essentielles sont les suivantes :
Les sommes laissées en compte courant à la disposition de la société par Monsieur BISSON Thomas s'élèvent à 1023.12 euros pour au 31/12/2021.
- **Objet :**
Convention de location immobilière conclue entre la Société et :
 - Monsieur THOMAS BISSON, Associé
La convention a pour objet location immobilière
Ses modalités essentielles sont les suivantes : Le loyer pour nos locaux versés à Monsieur Thomas Bisson s'élève à 3600.00 euros pour l'exercice.

Fait à FORGES LES EAUX.

Le jeudi 30 juin 2022.

La gérance
